

L'Agglo a mal à ses finances

Entre le financement de Palestra et la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation (ce qui n'était pas prévu), l'Agglomération de Chaumont n'a plus beaucoup de marges de manœuvre.

L'Agglo de Chaumont a décidé de voter son budget primitif 2020 avant les élections municipales des 15 et 22 mars, et donc le renouvellement du conseil communautaire. En raison de ces élections, la date limite pour voter ce budget est pourtant passée du 15 au 30 avril. Mais la présidente Christine Guillemey estime que la nouvelle assemblée n'aurait pas pu tenir les délais. «De toute façon», a-t-elle lâché lors du conseil d'Agglo qui s'est réuni le 10 février à la salle des fêtes de Brottes, «nos sommes contraints par nos financements. Les marges de manœuvre sont ce qu'elles sont, compte tenu des coups partis. Et il s'agit bien évidemment d'un budget prévisionnel. Il y aura

une décision modificative très rapidement...»

La capacité de désendettement pourrait passer à 20 ans !

Comme L'affranchi l'a déjà signalé la semaine dernière, la situation financière de l'Agglo risque de se détériorer en 2020 avec la suppression de la taxe d'habitation. L'Etat va compenser la perte de recettes en fonction des taux d'imposition qui étaient en vigueur en 2017. Et comme l'Agglo a augmenté ses taux en 2018 pour financer Palestra, son manque à gagner va s'élever à 500 000 euros en 2020 et à plus de 800 000 euros à partir de 2021. C'est une bonne nouvelle

pour le contribuable qui n'aura plus à payer d'«impôt Palestra» ou de reliquat de la taxe d'habitation. Mais c'est une mauvaise nouvelle pour l'Agglo dont l'épargne nette qui aurait dû être de 500 000 euros justement en 2020 risque d'être nulle. Et dont la capacité de désendettement qui aurait dû être de 13 ans, «ce qui restait raisonnable», selon le vice-président chargé des finances Stéphane Martinelli, pourrait passer à 20 ans.

Concernant la capacité de désendettement, rappelons tout de même que la norme légale fixée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est de 12 ans... Et que l'Agglo a prévu

d'emprunter au total 13 millions d'euros pour financer Palestra. Dans ces conditions, les marges de manœuvre sont effectivement limitées.

Il va falloir faire des économies

Pour 2020, outre Palestra, l'Agglo envisage toutefois d'investir dans l'informatisation des écoles, la mise en accessibilité des quais de bus, les pistes cyclables, et la mise aux normes des logements des Résidences Jacques-Weill.

Lundi soir, le conseil communautaire a voté à l'unanimité une motion pour obtenir une dérogation et que l'Etat tienne compte dans son remboursement au moins en partie de 2018.

Christine Guillemey rappelle que contrairement à d'autres collectivités qui ont augmenté leurs taux d'imposition en 2017 l'Agglomération ne l'a pas fait parce qu'elle venait de fusionner et de mettre en place la «neutralité fiscale» (harmonisation des taux sur tout le territoire compensée par une baisse des taux communaux).

Pour obtenir cette dérogation, l'Agglo a saisi les ministres concernés et appelé à la rescousse les parlementaires, dont la députée Bérange Abba et le sénateur Charles Guené, «spécialiste des finances locales».

Mais en attendant, Stéphane Martinelli prévient qu'il va falloir faire des économies.

Trésoreries : «ce n'est pas de gaïté de cœur...»

La présence à l'entrée de la salle d'une délégation de Force Ouvrière et l'intervention en début de séance de la syndicaliste Rachel Sugneau n'y auront rien changé : c'est à l'unanimité moins une abstention que le conseil communautaire s'est prononcé, le 10 février, en faveur du projet de convention entre la DDFIP (direction départementale des finances publiques) et l'Agglomération de Chaumont concernant la

mise en place du «Nouveau réseau de proximité» des finances publiques. Une convention qui prévoit la suppression des trésoreries de Chaumont et de Nogent, ainsi que le transfert du service des impôts des entreprises de Chaumont à Saint-Dizier.

En contrepartie, il est prévu d'ouvrir, jusqu'en 2026, des «accueils de proximité» à raison d'une journée par semaine (!) à Nogent et d'une journée toutes les deux se-

maines (!) à Bologne et à Froncles. Donc sur des plages horaires qui n'ont rien à voir avec celles des trésoreries.

Une deuxième convention devra être signée pour créer un accueil à Juzennecourt et à la cyberbase de Chaumont.

Il est aussi prévu de mettre en place un seul conseiller aux décideurs locaux pour toutes les communes, alors que l'Agglomération en réclamait deux.

«il valait mieux proposer quelque chose que de dire non et attendre que dans six mois ou un an on nous dise : "puisque vous avez dit non, il n'y a plus rien"».

Elle a même lâché : «On peut continuer de dire non aux fermetures de trésoreries avec des panneaux. Ça fait 30 ans qu'on le fait en Haute-Marne. On a préféré faire des propositions...»

Christine Guillemey tient par ailleurs à préciser qu'«il n'y a pas eu de chantage» et que le fait que Chaumont ait été retenue entretemps pour accueillir un service des finances publiques d'une grande métropole (on ne sait pas combien il y aura d'emplois) n'a rien à voir avec son acceptation du «nouveau réseau de proximité». «Ce n'est pas de gaïté de cœur. Et je ne suis pas naïve», conclut-elle. «Ça fait un beau maillage. Mais il va falloir qu'on se batte pour que ce maillage ait une pérennité. La DGFIP s'engage pour 6 ans. Au départ, c'était 3 ans. Mais plus nos concitoyens iront dans

les Espaces France Services, et plus il y aura de chance que ça ne ferme pas».

Si ça ferme, ce sera la faute des usagers ?

Anne-Marie Nédélec : non mais oui

Même la vice-présidente Anne-Marie Nédélec a donc voté pour cette convention. Alors qu'elle avait refusé de signer avec la DDFIP en tant que présidente de l'association des maires... «C'était différent», a-t-elle tenté de se justifier. «Le maillage sur le département ne me convenait pas. Et plusieurs de mes collègues avaient pris position. Là, on est sur la carte de l'agglomération de Chaumont. Et il n'y a pas eu d'opposition frontale. Evidemment, ça ne remplacera pas les trésoreries mais le maillage me semble assez cohérent». Tant pis pour les agents des finances publiques et les syndicats qui comptaient sur l'appui des élus locaux pour faire tomber le plan Darmanin...

SARL GUENAT
Paysagistes

Aménagement et entretien des espaces verts



24, rue de l'église - 52240 millières
isabelle-et-laurent.guenat@orange.fr

Tél : 03 25 01 23 18 - 06 07 98 86 91
www.paysagiste-millieres-chaumont.fr

Christine Guillemey :
«Il valait mieux proposer quelque chose que de dire non»

Mais Christine Guillemey tient que ce conseiller sera bien localisé à Nogent et non à Chaumont, conformément au souhait de l'Agglo. «Nous avons obtenu qu'il y ait une présence et à Bologne et à Froncles, au lieu d'une seule présence par canton», ajoute-t-elle. «C'est une dérogation». Bref, elle considère avoir bien négocié. Et selon elle